

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 10

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Alexis BONLEUX, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Représentés: Emilie CARCENAC par Pierre-Eric DEHAYE, Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET, Marielle MONICH par Bertrand BOUYSSIE

Excusés:

Absents: Emmanuelle LENTO, Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Alexis BONLEUX

Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET DANS LE CADRE UN ARBRE - UN COLLEGIEN ET AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS - DE_2023_010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention :

- auprès du Département une subvention dans le cadre "1 arbre - 1 collégien" pour la plantation des arbres
- auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre des fonds de concours pour la plantation des haies dans le programme végétalisation et re-naturalisation d'une opération d'aménagement de l'Espace Public

Ces plantations sont prévues dans l'opération "Cheminement doux"

Montant des travaux : HT 7 994.10 euros
TTC 9 365.09 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de demander une subvention :

- auprès du Département une subvention dans le cadre "1 arbre - 1 collégien" pour la plantation des arbres
- auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre des fonds de concours pour la plantation des haies dans le programme végétalisation et re-naturalisation d'une opération d'aménagement de l'Espace Public
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire

Alexis BONLEUX



Le Maire

Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2023
et publié ou notifié
le 18/04/2023